

Demande d'ouverture d'un compte d'investissement B2B Banque Services aux intermédiaires Inc.

# Utiliser cette demande pour les comptes de placement suivants :

- Individuel
- Copropriétaires
- Propriétaires en commun
- En fiducie pour (fiducie informelle)
- Succession
- Société par actions
- Organisme sans personnalité morale
- Fiducie formelle

Y compris les comptes collectifs

# Note importante concernant la protection de vos renseignements personnels

Nous nous engageons à protéger votre vie privée et à faire preuve de la plus grande discrétion dans le traitement des renseignements personnels que vous nous confiez. Veuillez lire attentivement la section sur la protection des renseignements personnels de la présente demande. Cette section décrit comment nous recueillons, conservons, utilisons et, lorsque nécessaire, divulguons vos renseignements personnels lorsque nous faisons affaire avec vous.



Usage interne	
Numéro de compte	

# Demande d'ouverture d'un compte d'investissement B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (« B2BBSII »)

				Choix de la	angue 🗌	Anglais	☐ Français		
Nom du courtier et du conseiller									
Nom du courtier	N° de courtier								
Nom du conseiller	Nom du conseiller								
2. Type de compte (cocher une seule case) et	utilisation prévue	)							
a) 🗆 Individuel		f) 🗆	Société pa	ar actions					
b) ☐ Copropriétaires avec droit de survie* (n'est pa c) ☐ Propriétaires en commun* (« compte joint » a d) ☐ En fiducie pour* (EFP - fiducie informelle; con avec codemandeurs) e) ☐ Succession : soumettre au nom de l'exécuteu	:FP h) □	Organisme sans personnalité morale (par ex., association, organisme de bienfaisance, conseil de copropriété, société en commandite, etc.)  Fiducie formelle  Veuillez joindre le contrat de fiducie formelle (préparé par le(s)							
e) Succession : soumettre au nom de l'exécuteur « à titre d'exécuteur de la succession de »  Si une des cases de a) à d) est cochée, et qu'il s'agit également d'un compte collectif, cocher ici  N° de groupe  *Remarque : Joindre une feuille séparée s'il y a plus de 2 demandeurs ou bénéficiaires de comptes EFP. Les comptes joints sont limités à 4							elle figurant à		
Les comptes EFP sont limités á un total									
3. Utilisation prévue du compte									
,	ent pour gains en cap ents à court terme	ital/Revenu	c)						
4. Renseignements sur le demandeur									
Numéro d'entreprise/fiducie/autre entité (aux fins de déc	claration fiscale)								
1 - M. Nom de famille ou nom de la société/d	o l'organisma		Dránom				Initiales		
1 - M. 2 - Mme 3 - Mile Nom de famille ou nom de la société/d	e i organisme		Prénom				IIIIIales		
Adresse complète (pas de boîte postale)		I			Арр.				
Ville	Province	Province			Code postal				
Pays de résidence	C	Citoyenneté			N° d'assurance sociale				
N° de téléphone cellulaire N° de téléphone a	ı domicile	nicile N° de téléphone au tr			Date de naissance (jj/mm/aaaa				
Adresse postale si différente de la précédente		,					Арр.		
Ville	Province				Code posta	al			
Nbre de personnes à charge Courriel									
Nom de l'employeur  Années de service									
Adresse de l'employeur						,	Арр.		
Ville				Code posta	al				
N° de téléphone de l'employeur  Statut (exemples : employé, sans emploi, retraité, étudiant, n'a jamais travaillé) *Si le statut indiqué est « Retraité ou Sans emploi », veuillez indiquer votre ancien secteur d'activité/type d'entreprise et votre occupation détaillée									
ndustrie/Type d'entreprise (exemples : divertissement,	services alimentaires)	Occupation	n détaillée	(exemples : acte	ur, cuisinier)	1			
		,							

4. Rer	nseign	eme	ents sur le den	nandeui	(suite)								
Êtes-vo	us :	( )	(un « émetteur »	(cà-d. ι ); ou	ine entité dont	les titres so	ont négociés :	à la bourse	ou sur le marché	hors-cote)			
		` '	un dirigeant ou u			•				idit emetteur?	,	⊔ oui	□ NON
<b>^</b>			ns l'affirmative, ve										
			ssionnel désigné ( la propriété réell	`	a vendre des v	valeurs mob	ollieres)?						□ NON
Detenez	<ul> <li>(ii) le contrôle ou l'influence sur; ou</li> <li>(iii) une combinaison de propriété réelle et de contrôle ou d'influence, de façon directe ou indirecte, sur des titres d'un émetteur comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation de l'émetteur?</li> </ul>							□ oui	□ NON				
		Dar	ns l'affirmative, ve	euillez dr	esser la liste de	es émetteur	s:						
À titre d	e perso	nne	ou membre d'un	groupe, o	létenez-vous c	ou contrôlez	-vous un éme	etteur?					$\square$ NON
			ns l'affirmative, ve										
internati	onale »	(« D(	aux définitions de DI »), « membre de	la famille	e visé par règler	ment » et « p	roches collab	orateurs » fi	gurant à la fin de la	a présente der	nande.	d'une org	anisation
règleme	ent, ou e	est-c	I un EPV ou est- e que le demand	eur est é	troitement ass	ocié pour d	es raisons p	ersonnelles	ou d'affaires à c	et ÈPV?	,	□ oui	□ NON
règleme	ent, ou e	est-c	I un NPV ou est- e que le demand	eur est é	troitement ass	ocié pour d	es raisons p	ersonnelles	ou d'affaires à c	e NPV?	•	□ oui	$\square$ NON
			l un DOI ou est-c e que le demand									□ oui	□ NON
			ar l'affirmative à u onal politiquemen							Déclaration	d'étranger po	litiquem	ent
respecti	ueux de	l'en	e des communica vironnement. En e faire parvenir le	cochant	a case ci-dess	ous, je décl	are préférer	recevoir les	communications	ıx) est plus ra qui me sont o ☐ Je consens	destinées par	voie éle	plus ctronique (s'il
5. Der	nande	ur :	Déclaration de	e réside	nce aux fins	de l'impô	òt						
Cochez	(./) tout	tae la	es options qui s'a	nnliguent	à vous								
	` ,		cerne une entité.			easa vauilla	z romplir lo f	ormulairo P	C510 do l'APC	Autocortifica	tion do rócido	nco nou	r l'impôt
			. Sinon, veuillez								uon de reside	nce pou	ПППРОС
☐ Je	suis un	(e) re	ésident(e) du Car	nada aux	fins de l'impôt	t					. 4		
			yenneté américai						_	N	IIF des États- I I	Unis I I	1
			oché cette case, pas de NIF des					al (NIF) de: ☐ Oui ☐ N		L			
Si <sup>,</sup>		ez c	it(e) d'une juridict oché cette case, sous.		·					vos numéros	d'identificatio	n fiscal d	lans
Si	vous n'a	avez	pas le NIF d'une	juridictio	n en particulie	r, donnez la	a raison en cl	noisissant l'	une des options	suivantes :			
		R	aison 1 : Je vais	demande	er un NIF ou j'e	en ai déjà de	emandé un, ı	mais je ne l'	ai pas encore re	çu.			
		R	aison 2 : Ma jurid	iction de	résidence pou	ır l'impôt n'é	émet pas de	NIF à ses re	ésidents.				
		R	aison 3 : Autre ra	ison :									
Jurio	diction	de re	ésidence pour l'i	mpôt	Numéro	d'identific	ation fiscal	:	Si vous n'avez p	as de NIF, cl	hoisissez la	raison 1	, 2 ou 3
-													
<u> </u>													
6. Rer	nseign	eme	ents sur le cod	emand	eur								
☐ Cocher cette case si une feuille séparée est jointe pour des demandeurs supplémentaires  Le codemandeur est-il le conjoint/conjoint de fait du demandeur?  ☐ OUI ☐ NON													
2 -	- M. - Mme - Mlle	N	om de famille						Prénom			Ir	itiales
		ète (	pas de boîte post	ale) : 🔲 l	Même que cell	e du deman	deur, ou		•			A	pp.
Ville	Ville Province Code postal												
Pays de	résider	nce				L	Citoyenneté			N	° d'assurance	sociale	
N° de téléphone cellulaire N° de téléphone au domicile N° de téléphone au travail Date de naissance (jj/mm/aaa						(jj/mm/aaaa)							

6.	Renseignements sur le coder	mandeı	ur (suite)							
Nk	ore de personnes à charge	Cour	rriel							
No	om de l'employeur						Années	de service		
Ac	dresse de l'employeur						/	Арр.		
Vi	lle			Province		Code postal				
N°	de téléphone de l'employeur		Statut (exe	emples : employé, sans emplo diqué est « Retraité ou Sans emploi »,	oi, retraité, étudiant, n'a jamais trav veuillez indiquer votre ancien secteur d'activi	l aillé) té/type d'entrepris	e et votre oc	ccupation détaillée		
Inc	dustrie/Type d'entreprise (exemples :	divertiss	_  sement, servic	ces alimentaires) Occ	cupation détaillée (exemples : acter	ur, cuisinier)				
Ête	Étes-vous :  (i) un dirigeant ou un administrateur d'un émetteur assujetti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse (cà-d. une entité dont les titres sont négociés à la bourse ou sur le marché hors-cote)  (un « émetteur »); ou  (ii) un dirigeant ou un administrateur d'une société qui elle-même est une initiée ou une filiale dudit émetteur?									
	Dans l'affirmative, veui			·		•••				
Ête	es-vous un professionnel désigné (a	utorisé à	vendre des v	/aleurs mobilières)?			□ oui	□ NON		
Détenez-vous : (i) la propriété réelle; ou (ii) le contrôle ou l'influence sur; ou (iii) une combinaison de propriété réelle et de contrôle ou d'influence, de façon directe ou indirecte, sur des titres d'un émetteur comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation de l'émetteur?										
Àt	titre de personne ou membre d'un gr			es émetteurs : u contrôlez-v ous un émetteu	r?		□ oui	□ NON		
, , ,		•		es émetteurs :						
	uillez vous référer aux définitions de « ernationale » (« DOI »), « membre de la						t d'une orç	ganisation		
	demandeur est-il un EPV ou est-ce sé par règlement, ou est-ce que le do						□ oui	□ NON		
	demandeur est-il un NPV ou est-ce sé par règlement, ou est-ce que le de						□ oui	□ NON		
	demandeur est-il un DOI ou est-ce sé par règlement, ou est-ce que le do						□ oui	□ NON		
	vous répondez par l'affirmative à un Inérable, de national politiquement v				,	n d'étranger p	olitiquem	nent		
_	ouhaitez-vous recevoir des exempl Non ☐ Oui – Relevés seuleme	_	_	és et avis d'exécution (s'appli	<b>?</b> que aux avis d'exécution émis par	B2B Banque S	Services a	aux		
7.	Codemandeur : Déclaration d	le résid	lence aux fi	ins de l'impôt						
	Cochez la case si une feuille co		•	nements additionnels sur l	es codemandeurs est jointe.					
_	ochez (✓) toutes les options qui s'app									
	Le compte concerne une entité. S par des entités. Sinon, veuillez rei					cation de résid	dence pou	ur l'impôt		
	Je suis un(e) résident(e) du Cana									
	Je suis de citoyenneté américaine Si vous avez coché cette case, ve Si vous n'avez pas de NIF des Ét	euillez fo	urnir votre nu	méro d'identification fiscal (N		NIF des États	-Unis			
	Je suis résident(e) d'une juridiction autre que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer vos juridictions (cà-d. pays) de résidence pour l'impôt et vos numéros d'identification fiscal dans l'espace ci-dessous.									
	Si vous n'avez pas le NIF d'une juridiction en particulier, donnez la raison en choisissant l'une des options suivantes :									
			•	en ai déjà demandé un, mais	, ,					
	•		ésidence pou	r l'impôt n'émet pas de NIF à	ses résidents.					
_	Raison 3 : Autre rais	on :			1					
L	Juridiction de résidence pour l'im	pôt	Numéro	d'identification fiscal	Si vous n'avez pas de NIF,	choisissez la	raison 1	1, 2 ou 3		

8. Renseignements sur le conjoint									
Renseignements sur le conjoint du demandeur (Remplir si le conjoint n'est pas un codemandeur)  Avez-vous un époux/conjoint de fait? Dans l'affirmative, remplissez cette section									
1 - M. 2 - Mme 3 - Mile  Nom de famille  Prénom									
Adresse complète (pas de boîte postale) :   Mêi	me que cell	e du demandeur, ou					App.		
Ville		Province			Code pos	stal			
Pays de résidence	Citoyenne	eté	N° d'assuranc	ce sociale (facultatif)	Date	e de naissan	ce (jj/mm/aaaa)		
Nom de l'employeur						Années	s de service		
Adresse de l'employeur						·	Арр.		
Ville		Province			Code pos	stal			
N° de téléphone de l'employeur	Statut (exe *Si le statut ind	l emples : employé, sans em diqué est « Retraité ou Sans emplo	iploi, retraité, é i », veuillez indique	tudiant, n'a jamais trav r votre ancien secteur d'activi	aillé) té/type d'entre	eprise et votre o	ccupation détaillée		
Industrie/Type d'entreprise (exemples : divertisse	ment, servi	ces alimentaires)	Occupation dét	aillée (exemples : acte	ur, cuisinie	er)			
Êtes-vous : (i) un dirigeant ou un administra cotés en bourse (cà-d. une (un « émetteur »); ou	entité dont	t les titres sont négociés à l	a bourse ou su	r le marché hors-cote)	0				
(ii) un dirigeant ou un administra Dans l'affirmative, veuillez dress		·	une initiee ou t	ine filiale dudit emettei	ır? 	∐ OU	II ∐ NON		
Êtes-vous un professionnel désigné (autorisé à v Détenez-vous : (i) la propriété réelle; ou	endre des	valeurs mobilières)?					II 🗆 NON		
(ii) le contrôle ou l'influence sur (iii) une combinaison de proprié d'un émetteur comportant pl en circulation de l'émetteur?	té réelle et d lus de 10 %	de contrôle ou d'influence, des droits de vote rattache	de façon direct és à l'ensemble	te ou indirecte, sur des e des titres avec droit d	titres e vote	□ ou	II 🗆 NON		
Dans l'affirmative, veuillez dress						□ ou			
À titre de personne ou membre d'un groupe, déte Dans l'affirmative, veuillez dress							II ∐ NON		
Renseignements sur le conjoint du codemandeur (Remplir si le codemandeur n'est pas le conjoint du demandeur)  Avez-vous un époux/conjoint de fait? Dans l'affirmative, remplissez cette section  OUI NON  Cocher cette case si une feuille séparée comportant des renseignements sur des codemandeurs additionnels est jointe.									
1 - M. 2 - Mme 3 - Mile				Prénom					
Adresse complète (pas de boîte postale) :   Mêr	ne que cell	e du codemandeur, ou					Арр.		
Ville		Province			Code pos	tal	<u>J</u>		
Pays de résidence	Citoyenne	eté	N° d'assuranc	ce sociale (facultatif)	Date	e de naissan	ce (jj/mm/aaaa)		
Nom de l'employeur						Années	s de service		
Adresse de l'employeur App.							Арр.		
Ville Province Code po					Code pos	stal			
N° de téléphone de l'employeur	Statut (exe	emples : employé, sans em diqué est « Retraité ou Sans emploi	ploi, retraité, ét », veuillez indiquer	tudiant, n'a jamais trava votre ancien secteur d'activit	aillé) é/type d'entre	eprise et votre o	ccupation détaillée		
Industrie/Type d'entreprise (exemples : divertisse	ment, servi	ices alimentaires)	Occupation dét	aillée (exemples : acte	ur, cuisinie	er)			

8. Renseigne	ements sur le conjoint (suite)							
Êtes-vous :	(i) un dirigeant ou un administrateu cotés en bourse (cà-d. une enti (un « émetteur »); ou		émetteur assujetti ou de tout autre én les titres sont négociés à la bourse o					
	(ii) un dirigeant ou un administrateu		•	ou une	filiale dudit émetteu	ır?	OUI	$\square$ NON
<b>^</b>	Dans l'affirmative, veuillez dresser la							
	ofessionnel désigné (autorisé à vend	re des	valeurs mobilieres)?				OUI	∐ NON
Detenez-vous :	<ul><li>(i) la propriété réelle; ou</li><li>(ii) le contrôle ou l'influence sur; ou</li></ul>							
	<ul> <li>(iii) une combinaison de propriété réelle et de contrôle ou d'influence, de façon directe ou indirecte, sur des titres d'un émetteur comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation de l'émetteur?</li> </ul>						OUI	□ NON
	Dans l'affirmative, veuillez dresser la	liste d	es émetteurs :					
À titre de persor	nne ou membre d'un groupe, détenez	-vous	ou contrôlez-vous un émetteur?				OUI	$\square$ NON
	Dans l'affirmative, veuillez dresser la	liste d	es émetteurs :					
9. Informatio	n sur la personne de confiance	)						
	enus de vous demander le nom et les							
ne prend aucundes points suiva	e décision financière et n'agit pas en i	votre n	om. Nous contacterons cette person	ne pour	confirmer ou dema	nder des renseigne	ment	s sur l'un
	ielle exploitation financière ou un mat	ıvais tr	aitement vous concernant ou concer	nant vot	e compte:			
	upations concernant votre capacité m					inancières;		
- l'identité de	votre tuteur légal, exécuteur, fiduciai	re ou a	utre représentant personnel ou légal	;				
	nnées actuelles.			_				
	ez désigner une personne de confianc autorisez votre conseiller ou votre co							
	préoccupations vous concernant ou à							
	l'aide nécessaires. Vous reconnaisse	z avoir	lu et compris la section "Personne d	e confia	nce - Information a	dditionnelle" figurar	t à la	fin de la
présente demar								
	onfiance principale pour ce compte	•		1				
1 – M. 2 – Mme Nom de famille				Prénor	n		Init	tiales
Adresse complète (pas de boîte postale)						1		
Adresse comple	ete (pas de boite postale)						Ар	ıμ.
Ville			Province	Province				
						Code postal		
Pays de résider	nce		Adresse courriel			1		
N° de téléphone	e cellulaire	N° de	téléphone au domicile		N° de téléphone a	u travail		
Dalafan	- Nova							
Relation avec le	client							
<b>-</b>		., .						
	lité où la personne précédemment nancière à votre égard, le courtier d					ire ou exercerait	de la	
	onfiance secondaire pour ce comp			- III poi				
1 – M.	1	ie .		Duána			1	tialaa
2 – Mme	Nom de famille		Prénom				tiales	
Adresse comple	L ète (pas de boîte postale)						Ap	nn
Adicose compi	ste (pas de soite postalo)						1,16	γ.
Ville			Province			Code postal		
Pays de résidence Adresse courriel								
N° de téléphone cellulaire N° de téléphone au domicile N° de téléphone au travail								
Relation avec le	eclient							
☐ Je refuse d	e fournir les coordonnées d'une p	ersonr	ne de confiance.					

40 Danasianamenta valatifa aux comptant	an fiducia naur /lea nama si dassaus fig	urarant aur un acul compte)						
	en fiducie pour (les noms ci-dessous fig	. ,						
☐ Cocher cette case si une feuille séparée est jo	ointe pour des bénéficiaires supplémentaires ou si	l'adresse de ces derniers est diffé	rente de celle du demandeur					
Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Répartition en pourcentage					
Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Répartition en pourcentage					
dépôts du Canada (SADC), vous êtes tenu, en ta dans le dépôt (répartition en pourcentage). La SA	icie pour plus d'un bénéficiaire et que le placement ant que fiduciaire, de divulguer le nom et l'adresse ADC utilise la répartition en pourcentage aux fins d our chaque bénéficiaire, un pourcentage égal ser	de chaque bénéficiaire, ainsi que l'assurance-dépôts seulement. Vo	e le pourcentage (%) d'intérêt ous reconnaissez que si vous					
11. Frais de compte annuels								
débités des frais non réglés. Veuillez cons	32BBSII ») et remplace toute méthode choisie pré- els, à moins d'avis contraire par écrit, soient perçus	cédemment. s de (cocher une case) : sé chaque année, le 1er juin ou aux de frais applicable fourni. Votre/vo ss (DPA) à la fin de la présente der	c environs de cette date, s comptes B2BBSII seront					
☐ B Mon compte d'investissement individue		•	l'ontion C s'appliquera *					
	, jusqu'à concurrence des frais applicables par							
□ D Facturer à mon employeur/promoteur de	régime (nour les comptes collectifs seulement) - V	otre/vos comptes B2RBSII seront d	léhités des frais non réalés					
* Si j'ai opté pour que les frais soient prélevés de m	non compte, ou si je n'ai pas sélectionné de méthod hiérarchisation des placements en vue du prélèvem	le de paiement, les frais seront prél	evés selon les placements					
12. Communication des renseignements	destinés aux porteurs de titres							
J'ai lu et je comprends les modalités de l'« Explica les choix que j'ai indiqués s'appliquent à tous les	ation de la Norme canadienne 54-101 aux clients titres détenus dans le compte.	» jointe à la fin de la présente dem	nande, et je conviens que					
Partie 1 – Réception de documents destinés a Veuillez cocher la case indiquant les documents de de titres consistent en les documents suivants : a annuels et états financiers qui ne font pas partie de sociétés ou les lois sur les valeurs mobilières n'ex	ux porteurs de titres que vous désirez recevoir. Les documents pour les ) documents reliés aux procurations envoyés en v des documents reliés aux procurations; et c) docu kigent pas l'envoi.	rue d'assemblées annuelles et extr ments envoyés aux porteurs de titr	raordinaires; b) rapports					
☐ JE NE SOUHAITE PAS recevoir TOUS les de pas recevoir ces types de documents, je recorses frais.)	destinés aux porteurs de titres envoyés aux proporteurs de titres envoyés annais qu'un émetteur assujetti ou toute autre personais qu'un émetteur autre personais qu'un émetteur au sui de la contra	aux propriétaires véritables des titr onne ou société est en droit de m'e	` ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '					
·	ocuments reliés aux procurations envoyés en vue							
l'envoi d'états financiers intermédiaires de l'émett s'appliqueront pas aux rapports annuels ou aux é de placement est aussi en droit d'obtenir des inst	(Note importante: Ces instructions ne s'appliquent à aucune demande particulière que vous présentez ou avez présentée à un émetteur assujetti concernant l'envoi d'états financiers intermédiaires de l'émetteur assujetti. En outre, dans certains cas, les instructions données dans ce formulaire de réponse du client ne s'appliqueront pas aux rapports annuels ou aux états financiers d'un fonds de placement qui ne font pas partie des documents reliés aux procurations. Un fonds de placement est aussi en droit d'obtenir des instructions particulières de votre part si vous désirez recevoir un rapport annuel ou des états financiers et, dans le cas où vous fournissez des instructions particulières, les instructions indiquées dans ce formulaire concernant les états financiers ne s'appliqueront pas.)							
Partie 2 – Communication de renseignem Veuillez cocher la case indiquant que vous ne vou postale, les titres que vous détenez et votre choix et à d'autres personnes ou sociétés, conforméme	us OPPOSEZ PAS ou que vous vous OPPOSEZ à c de langue de communication (français ou anglais	à ce que nous communiquions vot s) aux émetteurs des titres que vou	re nom, votre adresse us détenez auprès de nous					
$\ \square$ <b>JE NE M'OPPOSE PAS</b> à ce que vous comm	uniquiez les renseignements décrits ci-dessus.							
☐ <b>JE M'OPPOSE</b> à ce que vous communiquiez	les renseignements décrits ci-dessus.							

13. Renseignements sur le compte								
a) Ce compte sera-t-il utilisé par ou au non			rsonne qui a un ir	ntérêt financier dan				
le compte ou qui exerce un contrôle sur Dans l'affirmative, veuillez remplir et joir	□ OUI □ NON							
b) Une personne autre que vous, le(s) de	□ OUI □ NON							
Dans l'affirmative, indiquez le nom de l	. ,.	meret imanoier quelet	nique dans de de	inple:				
c) Désirez-vous, à titre de demandeur(s), no votre compte? Dans l'affirmative, joignez renseignements bancaires de la personn	sur							
d) Détenez-vous des comptes auprès d'au	•	•			☐ OUI ☐ NON			
Type de compte(s):								
e) Avez-vous, à titre de demandeur(s), le contrôle sur les opérations sur d'autres comptes B2BBSII?								
Dans l'affirmative, indiquez le numéro d	e ces comptes :	N° de compte		N° de compte				
14. Renseignements bancaires (obli	gatoire si les frais de c	ompte annuels sont o	lébités d'un con	npte-chèques)				
Nom du(des) titulaire(s) du compte bancai	re							
N° de la banque	N° de succursale		N° du compte ba	ancaire				
0								
Nom de l'institution financière								
Adresse								
Adlesse								
Ville	Provin	nce			Code postal			
15. Vérification d'identité*								
Vérification d'identité requise pour chaque	demandeur							
Nom (Nom complet tel qu'il apparaît sur								
Triom (Nom complet to qu'il apparait cal	ia piece a identito)							
Type de pièce d'identité		Code d'identificati	on	Numéro de la pièo	ce d'identité			
Juridiction/entité/autorité émettrice	Lieu de déliv	rance de la pièce d'id	entité	Pays émetteur				
Date d'émission (jj/mm/aaaa)	Date d'expirat	ion de la pièce d'identi	té (jj/mm/aaaa)	Date de vérification de la pièce d'identité (jj/mm/aaaa)				
2. Nom (Nom complet tel qu'il apparaît sur	la pièce d'identité)			1				
Type de pièce d'identité		Code d'identificati	on	Numéro de la piè	oo d'idontitó			
Type de piece d'identite		Oode a lacritilicati		Numero de la piec	se a identite			
Juridiction/entité/autorité émettrice	Lieu de déliv	rance de la pièce d'id	entité	Pays émetteur				
Date d'émission (jj/mm/aaaa)	Date d'expirat	ion de la pièce d'identi	té (jj/mm/aaaa)	Date de vérificati	Date de vérification de la pièce d'identité (jj/mm/aaaa			
<b></b> ,		·	. , ,					
Choisir le code d'identification = 1 = Perm	is do conduiro 2 - Pass	oport 3 = Carto d'idon	titá provincialo 4	= Carta da citava	anoté (émiso avant 2012)			
	is de conduire, 2 – 1 ass	eport, 5 – Carte dilderi	ille provinciale, 4	- Carte de citoyei	mete (emise avant 2012)			
5 = Autre		_						
	bancaires. De plus, l'ider	outes les personnes au tité de toutes les pers	utorisées à donne onnes ayant un ir	er des instructions ntérêt dans le com	touchant le compte doivent fournir pte doit être vérifiée. Veuillez joindre			
les formulaires supple 2. Veuillez fournir tous le	émentaires applicables. es renseignements néce	ssaires à la vérificatior	n d'identité pour to	outes les personne	es ayant autorité sur le compte ou			
ayant un intérêt finan	cier dans le compte.				eignements ci-dessus pour les			
autres parties.	le compte supplementali	e, vedillez jolitare dile	reulle separee co	omportant les tens	eignements ci-dessus pour les			
Identité vérifiée par une méthode alternative :								
☐ Dossier de crédit ☐ Double Processus ☐ Agent, Mandataire ou Entité								
Double I		,						

# 16. Accord de compte - veuillez vous assurer que tous les demandeurs signent cette section. Veuillez lire la convention d'adhésion de l'employé et l'accord de compte qui se trouvent au verso de ce formulaire pour connaître d'importantes conditions s'appliquant à vos comptes et dépôts. Je/nous certifie/certifions par la présente que les renseignements indiqués ci-dessus sont complets et exacts.

Je certifie/Nous certifions que j'ai/nous avons lu et conviens/convenons de me/nous conformer aux conditions de l'Accord de compte joint à la présente demande. Je m'engage/Nous nous engageons à informer mon/notre courtier par écrit de tout changement aux renseignements figurant sur cette demande. Je certifie/Nous certifions que j'ai/nous avons lu et conviens/convenons d'être lié(s) par les modalités ci-jointes relatives aux débits préautorisés (DPA).

Protection des renseignements personnels - En signant le formulaire ci-dessous, je reconnais/nous reconnaissons avoir lu l'Avis sur la protection des renseignements personnels joint à cette demande et je consens/nous consentons à ce que mes/nos renseignements personnels soient recueillis, conservés, utilisés et communiqués par i) chacune des sociétés auprès desquelles j'ai/nous avons ouvert un compte de la façon et aux fins énoncées dans l'Avis sur la protection des renseignements personnels et ii) le remisier, au besoin, aux fins d'exécution des fonctions décrites à l'article b) de l'Accord de compte de la présente demande. Si j'ai/nous avons fourni des renseignements concernant toute autre personne, je confirme/nous confirmons que je suis/nous sommes autorisé(s) à fournir de tels renseignements.

À l'intention de : B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (« B2BBSII ») et B2B Banque : Si j'effectue des dépôts auprès de B2B Banque, et/ou les sociétés qui lui sont apparentées (y compris leurs successeurs et ayants droit respectifs), je certifie que j'ai lu et conviens de me conformer aux Modalités relatives aux dépôts ci-jointes (les termes en majuscules sont définis dans les Modalités relatives aux dépôts ci-jointes). Je conviens/nous convenons que B2B Banque, et/ou les sociétés qui lui sont apparentées (y compris leurs successeurs et ayants droit respectifs) peut verser à mo courtier une commission initiale pour les dépôts à terme et une commission de suivi pour les autres dépôts, tel que décrit dans les Modalités relatives aux dépôts ci-jointes. Pour les dépôts à l'encaisse détenu au sein d'un compte à impôt différé (enregistré ou non enregistré), B2B Banque, et/ou les sociétés qui lui sont apparentées (y compris leurs successeurs et ayants droit respectifs) peut verser à B2BBSII des frais qui ne peuvent être supérieurs au montant correspondant à la différence entre le taux d'intérêt préférentiel (lequel est variable, sujet à fluctuation et publié sur b2bbanque.com), et le taux d'intérêt effectif (le cas échéant) applicable à mes/nos dépôts à l'encaisse, calculé en fonction du solde quotidien de mes/nos dépôts à l'encaisse. Les commissions et frais maximum dont il est question aux présentes, ainsi que les Modalités relatives aux dépôts, peuvent être modifiés de temps à autre avec préavis.

X		X					
Signature du demandeur	Date (jj/mm/aaaa)	Signature du codemandeur		Date (jj/mm/aaaa)			
x		X					
Signature du codemandeur	Date (jj/mm/aaaa)	Signature du codemandeur		Date (jj/mm/aaaa)			
17. Renseignements relatifs au courtier/cor				1 a.u.			
<ul> <li>a) Avez-vous un intérêt direct ou indirect dans le co Si oui, donnez les détails à la rubrique Observat</li> </ul>		ns les commissions facturées?		OUI NON			
Observations du conseiller :				<del> </del>			
<ul><li>b) Êtes-vous agréé dans la province de résidence</li><li>c) Avez-vous rencontré personnellement le deman</li></ul>				loui □ non loui □ non			
Si oui, quand?	deui !			TOOL THON			
d) Depuis combien de temps connaissez-vous le d	emandeur?						
e) Comment avez-vous fait connaissance avec le c			☐ Contact personnel	☐ Visite			
	☐ Recomman						
f) Est-ce qu'une vérification du crédit a été effectue				<del></del>			
Si oui, quel en a été le résultat (cochez une case			te (jj/mm/aaaa)				
`	,	•					
X		Ordre initial : ☐ Achat ou ☐ Vente	☐ Sollicité	ou   Non sollicité			
Signature du conseiller	Date (jj/mm/aaaa)	Montant	\$ Description				
X							
Approbation du directeur de succursale	Date (jj/mm/aaaa)						
X							
Acceptation de l'associé ou du directeur	Date (jj/mm/aaaa)						

#### Accord de compte

Dans la présente convention de compte, les termes « je », « moi », « mon », « nous » et « notre » désignent le titulaire ou les titulaires du compte de placement B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. En contrepartie de l'acceptation de ce compte par B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (« B2BBSII »), je certifie et

- J'ai retenu les services de mon courtier/conseiller en tant que mon mandataire. B2BBSII est en droit de consentir et de donner suite à tout avis, toute autorisation ou toute autre communication, y compris la transmission électronique et téléphonique qu'elle croit, de bonne foi, lui avoir été donnée par moi ou en mon nom par une personne ou entité agissant (ou représentant qu'elle agit) relativement à ce compte en tant que mon courtier ou conseiller ou au nom de mon courtier ou conseiller. B2BBSII n'est aucunement responsable de vérifier que mon courtier ou mon conseiller ou toute personne ou entité agissant (ou représentant qu'elle agit) est dûment autorisée à agir en tant que mon mandataire ou est d'autre part autorisée à agir en mon
- b) Mon courtier et B2BBSII ont différents rôles et responsabilités. J'ai lu, je comprends et accepte les rôles et responsabilités décrits ci-dessous :

#### Rôle de mon représentant en épargne collective

Mon représentant en épargne collective est responsable de travailler avec moi pour m'aider à comprendre et à atteindre mes objectifs financiers en me prodiguant des conseils de placement.

Les lois canadiennes sur les valeurs mobilières exigent que mon représentant en épargne collective travaille sous l'autorité d'un courtier. Mon courtier (le remisier) et B2BBSII ont conclu une entente de remisier/courtier chargé de compte. Mon courtier est responsable de l'ouverture et de l'approbation de nouveaux comptes et de la supervision de mon représentant en épargne collective, ainsi que de s'assurer de la convenance des placements et des opérations effectuées dans mon compté.

B2BBSII, en tant que courtier chargé de compte, est responsable de l'exécution des ordres et de leur règlement (ces deux opérations pouvant être effectuées par votre courtier dans certains cas) et de la garde des liquidités et des valeurs mobilières. Mes placements sont détenus par ou au nom de B2BBSII auprès d'autres dépositaires qualifiés. Pour protéger mes placements, les placements entièrement payés sont distincts de B2BBSII et ne peuvent pas être utilisés dans le cours normal des affaires de B2BBSII. B2BBSII est également responsable de l'émission de relevés de compte et d'avis d'exécution ainsi que de la plupart des rapports d'impôt. Toutefois, pour les transactions sure fonds communs de placement, B2BBSII compte sur le gestionnaire du fonds pour l'émission des avis.

B2BBSII ne prodigue aucun conseil de placement, ne détermine pas le caractère adéquat de mes placements et n'est aucunement responsable de la supervision des conseils de placement qui m'ont été prodigués par mon représentant en épargne collective ou mon courtier. De plus, B2BBSII n'est dans aucune obligation d'évaluer la pertinence, le caractère adéquat ou la qualité des instructions reçues de ma part ou de celle de mon représentant en épargne collective, de mon courtier ou de mon employeur pour les comptes collectifs.

B2BBSII peut payer une portion de ses frais à mon courtier et ce dernier peut payer une portion de ses frais à B2BBSII. Les frais pour les services de courtier chargé de compte sont payés par moi en vertu du barème de frais B2BBSII et/ou sont payés par mon courtier.

- B2BBSII a le droit de refuser toute instruction de ma part, ou de vendre tout titre détenu dans ce compte, lorsque cela est justifié par des raisons légales, réglementaires ou d'admissibilité.
- Il m'incombe de régler toutes les commissions applicables aux opérations effectuées sur ce compte.
- Les ordres de transaction que je passe sur des titres à revenu fixe sont, sauf indication contraire, valables jusqu'à la fin de la journée. Je reconnais que je suis responsable de tout ordre de transaction passé par moi, par mon courtier ou par mon conseiller, et suis tenu de m'acquitter du montant d'un tel ordre au moment où il est passé.
- B2BBSII me fournira le Barème de frais applicable au compte, et ce au moment de l'ouverture de ce compte. J'aurai jusqu'à 30 jours après la date d'ouverture du compte par B2BBSII pour fermer le compte sans engager les frais applicables décrits dans le Barème de frais de compte. En contrepartie des frais annuels, B2BBSII offre divers services administratifs, dont la garde de titres, la maintenance des dossiers comptables, la collecte et le versement de revenu et l'émission des relevés.
- Je verserai à B2BBSII toute dette que je lui dois, ainsi que tous les frais énoncés dans le Barème de frais q) de compte. Par ailleurs, j'autorise B2BBSII à récupérer tout montant qui lui est dû, en vendant des titres détenus dans mon compte, ou en le prélevant de mon compte, dans le cadre de ce compte ou de tout autre compte que je détiens auprès de B2BBSII. En tant qu'agent de B2B Trustco, B2BBSII peut percevoir les frais payables à B2B Trustco pour les régimes de retraite individuels.
- B2BBSII peut prélever les frais annuels et/ou les frais négociés des placements détenus dans mon compte. Les frais seront prélevés selon les placements détenus dans mon compte. B2BBSII a établi une hiérarchisation des placements en vue du prélèvement des frais. La hiérarchie est la suivante, les frais étant prélevés des placements de la liste dans un ordre croissant :
  - Liquidités
  - Capital optimisé
  - (iii) Compte d'investissement à intérêts élevés de B2B Banque
  - (iv) Fonds du marché monétaire/ Fonds de bons du Trésor à frais d'acquisition
  - Autres fonds communs de placement à frais d'acquisition (v)
  - Fonds du marché monétaire/ Fonds de bons du Trésor à frais d'acquisition reportés (vi)
  - (vii) Autres fonds communs de placement à frais d'acquisition reportés
  - (viii) Fonds du marché monétaire/ Fonds de bons du Trésor à frais d'acquisition (non électroniques)
  - (ix) Autres fonds communs de placement à frais d'acquisition (non électroniques)
  - Fonds du marché monétaire/ Fonds de bons du Trésor à frais d'acquisition reportés (non électroniques) (x)
  - (xi) Autres fonds communs de placement à frais d'acquisition reportés (non électroniques)
  - (xii) Fonds communs de placement de répartition d'actifs/fonds communs de placement avec achats périodiques à sommes fixes à frais d'acquisition
  - (xiii) Fonds à ratio de frais d'exploitation plafonné à frais d'acquisition
  - Fonds de répartition d'actifs/fonds communs de placement à achats périodiques à sommes fixes à (xiv) frais d'acquisition reportés
  - Fonds à frais d'acquisition reportés plafonnés (xv)
  - Fonds spéculatifs, société en commandite et fonds de billets structurés/Autres fonds communs de (xvi) placement pas facilement rachetables
  - Fonds communs de placement des travailleurs (xvii)
  - (xviii) Autres placements dans des f=onds communs de placement, y compris les fonds négociés en bourse Autres placements (xix)
- Je remettrai immédiatement tout titre que je vends à B2BBSII, si B2BBSII n'en est pas le détenteur. Faute de quoi, B2BBSII pourrait acheter le titre à mes frais. B2BBSII versera des intérêts sur les soldes créditeurs et imposera des intérêts sur les soldes débiteurs de
- ce compte au taux en vigueur affiché de temps à autre. J'aviserai B2BBSII, par écrit, de toute erreur ou omission, et ce dans les délais indiqués sur les avis
- d'exécution, les relevés de compte ou sur tout autre avis. Pour tous les comptes, notamment les comptes de sociétés, d'organismes sans personnalité morale, de fiducies formelles et de succession, je fournirai tout document supplémentaire que B2BBSII demande à

juste titre

- B2BBSII et mon courtier ont chacun le droit, et je les y autorise par les présentes, à effectuer une vérification du crédit ou à obtenir un rapport de solvabilité ou un dossier de crédit personnel ou commercial à mon sujet, s'il y a lieu, afin de me fournir des services ou de vérifier mon identité. B2BBSII et mon courtier ont aussi chacun le droit d'utiliser les renseignements bancaires y compris, mais sans s'y limiter, les renseignements relatifs à tout compte de dépôt dont je suis titulaire, afin de me fournir des services.
- J'aviserai B2BBSII, par écrit, de tout changement à ce compte.
- Je reconnais que les mises à jour de mes renseignements personnels s'appliqueront à tous les comptes figurant dans mon dossier client. Si mon compte d'investissement est lié à un prêt investissement de B2B Banque, j'autorise B2BBSII à partager mes renseignements personnels avec B2B Banque et j'autorise B2B Banque à mettre à jour mes comptes B2B Banque à l'aide de mes renseignements personnels à jour, y compris mon adresse personnelle (domiciliaire et postale), mes numéros de téléphone cellulaire et à la maison, et mon adresse courriel.
- Je reconnais que B2B Banque, ou les sociétés qui lui sont apparentées, les successeurs et ayants droit (le « prêteur »), peuvent avoir une sûreté sur ce compte et sur tout titre ou tout bien qui y est détenu, relativement à un prêt. B2BBSII est autorisée à accepter des instructions du prêteur quant à l'exploitation de ce compte et à la réalisation de toute sûreté.
- B2BBSII peut, de temps à autre, après m'avoir donné un préavis d'au moins 60 jours, apporter des modifications aux modalités de la présente convention, y compris par l'introduction de nouveaux frais ou par la révision des frais énoncés dans le Barème de frais du compte.
- Toutes les opérations effectuées sur ce compte sont assujetties à la réglementation régissant les valeurs mobilières, s'il y a lieu, et aux lois de la province de l'Ontario. Si je suis un résident de la province du Québec, B2BBSII consent de s'en remettre aux lois en vigueur au Québec et aux tribunaux du Québec en cas de litige entre moi et B2BBSII.
- B2BBSII agira à titre de contrepartiste pour les opérations sur titres à revenu fixe. Pour les opérations sur titres à revenu fixe, par exemple dans le cas d'une obligation canadienne, le prix d'achat sera majoré et le prix de vente sera minoré. Pour les achats, la majoration réduira le rendement que j'obtiendrai. Pour les ventes, la minoration réduira le produit de la vente que je recevrai. La majoration et la minoration constituent une rémunération que B2BBSII et/ou mon courtier perçoivent/
  - perçoit en contrepartie de l'accès qu'ils/qu'il me donnent/donne aux marchés canadiens des titres à revenu fixe. La majoration et la minoration pourraient être négociables avec mon courtier. B2BBSII a plafonné les majorations et les minorations. Le plafond est calculé en pourcentage de la valeur
- nominale, et variera en fonction de la durée restant jusqu'à l'échéance et de l'émetteur du titre de créance. B2BBSII agira à titre de contrepartiste pour les conversions monétaires. Le(s) compte(s) sera/seront libellé(s) dans la devise que j'aurai choisie sur la demande. À défaut de faire un choix, ou si aucun choix n'est donné sur la demande, ce compte sera libellé en dollars canadiens. Pour tout titre libellé en une devise autre que celle des actifs détenus dans le compte, les conversions monétaires auront lieu à la date de transaction. Des conversions monétaires auront également lieu pour les dépôts dans le compte, y compris les conversions requises des revenus ou des intérêts provenant de titres libellés dans une devise autre que la devise du compte. Ces conversions seront effectuées à des taux déterminés par B2BBSII, ou par des tiers engagés par B2BBSII. Outre les commissions applicables, chacune de ces parties peut gagner un revenu, en fonction de l'écart entre le cours vendeur et le cours acheteur de la devise et le prix que B2BBSII ou ces tiers auront payé pour la devise. Lorsqu'une opération sur fonds communs de placement nécessite une conversion monétaire, la société de fonds communs de placement pourrait m'imputer les frais de conversion.
- Dans la Demande d'ouverture d'un compte de placement B2BBSII et dans cette convention de compte, le singulier comprend le pluriel, le cas échéant,
- Je reconnais et conviens qu'aucune opération, autre que le dépôt initial, ne peut avoir lieu sur ce compte tant que l'identité des personnes autorisées à donner des instructions concernant ce compte n'ait été vérifiée par B2BBSII.

#### Les modalités additionnelles suivantes ne s'appliquent qu'aux comptes joints et aux comptes détenus par des propriétaires en commun :

- Le compte est détenu conjointement en proportions égales par les personnes ayant signé la Demande d'ouverture d'un compte de placement B2BBSII, à moins d'indication contraire qu'il s'agit d'un compte détenu par des propriétaires en commun.
- Nous sommes tous conjointement et solidairement responsables envers B2BBSII de toute dette, toute responsabilité et toute obligation relativement au compte
- B2BBSII peut, sans consulter l'un ou l'autre des autres titulaires du compte, traiter les ordres passés sur le compte par n'importe qui d'entre nous, entre autres, l'autorisation de recevoir des avis d'exécution, des relevés de compte ou toute autre information, et d'effectuer des achats, des ventes, des dépôts, des retraits et des transferts, et de livrer et/ou recevoir tout titre et/ou fonds admissible(s) au compte.
- Le transfert, la livraison ou le paiement de titres et/ou de fonds peut être effectué à l'un d'entre nous ou au compte de l'un d'entre nous sans que B2BBSII ne soit tenue responsable.
- Tous les avis d'exécution, tous les relevés ou autres avis de B2BBSII seront postés à l'adresse du demandeur ou à l'adresse postale si une est fournie. Une telle correspondance sera considérée comme ayant été envoyée à tous les titulaires du compte. Les codemandeurs peuvent, sur demande, recevoir des copies des relevés de compte.
- bb) En cas de décès de l'un d'entre nous, la portion des avoirs de la personne décédée sera distribuée aux autres titulaires du compte dans le cas d'un compte avec droit de survie, ou aux exécuteurs ou administrateurs de la succession de la personne décédée dans le cas d'un compte avec propriétaires en commun.
- cc) En cas de décès de l'un d'entre nous, les autres titulaires du compte acceptent immédiatement B2BBSII et de fournir tout document demandé à juste titre. B2BBSII se réserve le droit d'imposer des restrictions au compte, si nécessaire, pour des raisons juridiques, fiscales ou de responsabilité, en vertu des lois actuelles et futures
- dd) La succession de la personne décédée et les autres titulaires du compte demeurent conjointement et solidairement responsables de toute dette, responsabilité et obligation découlant de transactions entreprises avant que B2BBSII ait reçu un avis écrit du décès ou encourues lors de la liquidation du compte ou de l'aiustement des intérêts du titulaire ou des titulaires survivants du compte.

- Les modalités additionnelles suivantes s'appliquent uniquement aux comptes en fiducie informelle :
  ee) Si le présent compte est détenu en fiducie pour plus d'une personne (bénéficiaire), les intérêts de chacun des bénéficiaires relativement au compte seront réputés égaux.
- B2BBSII n'est aucunement tenue de respecter les modalités de quelque fiducie que ce soit et j'ai l'entière responsabilité d'assurer la conformité avec tout accord de fiducie ou toute loi en vigueur.
- Dans le cadre de comptes comportant des codemandeurs, tous les avis d'exécution, tous les relevés ou autres avis de B2BBSII seront postés à l'adresse du demandeur ou à l'adresse postale si une est fournie. Une telle correspondance sera considérée comme ayant été envoyée à tous les titulaires du compte.
- Dans le cadre de comptes comportant des codemandeurs et en cas de décès de l'un d'entre nous, les autres titulaires du compte acceptent d'aviser immédiatement B2BBSII et de fournir tout document demandé à juste titre. B2BBSII se réserve le droit d'imposer des restrictions au compte, si nécessaire, pour des raisons juridiques, fiscales ou de responsabilité, en vertu des lois actuelles et futures.

Le 1 octobre 2021

#### Avis sur la protection des renseignements personnels

B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (« B2BBSVMI »), B2B Banque Services financiers Inc. (« B2BBSFI ») et B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (« B2BBSII ») ont toujours eu le souci de protéger les renseignements personnels de leurs clients qu'elles sont appelées à recueillir et à conserver dans le cadre de leurs activités. Nous avons le plaisir de vous faire parvenir ci-joint notre Avis sur la protection des renseignements personnels, qui explique comment nous recueillons, conservons, utilisons et, le cas échéant, communiquons vos renseignements personnels lorsque nous faisons affaire avec vous et avec votre courtier. Le présent avis est conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada) et aux lois provinciales en la matière. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à communiquer avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin du présent document si vous avez besoin d'éclaircissements. Dans le présent avis, le terme « Société » renvoie à l'une et/ou l'autre des entités parmi B2B Banque Services

de valeurs mobilières (Membre du Fonds canadien de protection des épargnants), B2B Banque Services financiers Inc., B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. et toutes les sociétés qui leur sont apparentées ou pourraient leur succéder, et dont les activités sont en rapport avec l'un ou l'autre des motifs de la collecte des renseignements énoncés dans le présent avis.

- Dossiers des clients et renseignements personnels : Les renseignements personnels recueillis à propos de vous et votre conjoint - si vous êtes autorisé(e) à donner ces renseignements - à des fins énoncées dans le présent avis, sont conservés dans un dossier appelé « Dossier du client ». Votre Dossier peut ainsi contenir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone, votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance, les avoirs que vous détenez dans votre compte, les soldes de prêts personnels et le nom, l'adresse et le numéro d'assurance sociale de votre conjoint, de votre bénéficiaire et de votre coemprunteur Il se peut que votre Dossier contienne d'autres renseignements personnels selon les placements ou les services que vous avez demandés.
- 2. Communication des renseignements aux Sociétés : Lorsque vous remplissez un formulaire de demande ou ouvrez un compte auprès de l'une ou l'autre des Sociétés, vous fournissez à cette Société des renseignements personnels vous concernant et, dans certains cas, concernant votre conjoint, votre bénéficiaire et votre coemprunteur, afin de :
  - procéder à un placement;
  - donner des instructions à une Société concernant un placement déjà effectué; ou
  - recevoir des renseignements concernant un placement déjà effectué.

Chaque Société auprès de laquelle vous ouvrez un compte recueille ces renseignements personnels, les conserve dans votre Dossier, s'en sert et les communique, le cas échéant, à des tiers aux fins énoncées dans le présent avis.

- Collecte, conservation, utilisation et communication des renseignements personnels contenus dans les Dossiers des clients : Chaque Société auprès de laquelle vous ouvrez un compte est autorisée à recueillir, à conserver et à utiliser les renseignements personnels contenus dans votre Dossier, et à obtenir des renseignements personnels auprès des tiers indiqués ci-dessous, ou à communiquer à ces derniers les renseignements personnels dont elle dispose, aux fins suivantes :
  - vous identifier et assurer l'exactitude des renseignements contenus dans votre Dossier;
  - établir et administrer votre compte, déterminer, tenir à jour, enregistrer et conserver les renseignements sur vos avoirs, sur les soldes des prêts que vous avez contractés et sur vos opérations;
  - C. effectuer des opérations avec une Société ou par son intermédiaire, y compris des virements, notamment des virements électroniques; vous faire parvenir, à vous et à votre courtier, des relevés de comptes, avis d'exécution, reçus fiscaux
  - D. et états financiers relatifs à vos placements, des procurations, des avis concernant les régimes enregistrés, et d'autres renseignements dont vous-même ou votre courtier pourriez avoir besoin relativement à votre compte;
  - aider votre courtier à déterminer la convenance de vos placements;
  - vous transmettre des renseignements sur les produits et services offerts par toute Société, ses sociétés apparentées, ou toute autre société expressément désignée par une telle Société;
  - favoriser ses propres intérêts commerciaux, notamment lorsqu'il s'agit de recouvrer une créance d'une Société ou de toute société qui lui est apparentée ou, si une Société ou toute société qui lui est apparentée le juge souhaitable, de titriser une créance ou, encore, de procéder au financement ou à la vente d'une partie ou de l'ensemble de ses Sociétés;
  - Η. se conformer aux prescriptions des lois et règlements;
  - vérifier auprès d'un autre organisme les renseignements que vous avez déjà donnés, lorsque les fins énoncées dans le présent avis l'exigent; et
  - procéder aux débits pré-autorisés.

Dans le présent avis, le terme « Courtier » fait référence à toute personne ou entité agissant (ou affirmant agir) en rapport avec vos placements ou votre prêt personnel en tant que votre conseiller ou courtier en placements ou pour le compte de votre conseiller ou courtier en placements. Vous reconnaissez que votre Courtier est votre mandataire et non le nôtre. Nous sommes autorisés à accepter et donner suite à tout avis, autorisation ou toute autre communication que nous croyons de bonne foi avoir été transmis par vous ou votre Courtier en votre nom. Nous n'avons aucune obligation de vérifier que votre Courtier est dûment autorisé à agir en tant que votre mandataire ou est autrement autorisé à agir en votre nom.

#### Tiers:

Pourvu que ce soit à des fins énoncées dans le présent avis, chaque Société auprès de laquelle vous ouvrez un compte peut recueillir des renseignements personnels vous concernant auprès de tiers,

- notamment de votre Courtier, des agences d'évaluation du crédit, de votre employeur ou d'autres tiers qui sont en mesure de fournir une référence personnelle, d'autres sociétés et leurs sociétés apparentées, d'autres institutions financières et sociétés de fonds communs de placement, ainsi que d'autres tiers qui affirment avoir le droit de communiquer de tels renseignements
- Pourvu que ce soit à des fins énoncées dans le présent avis, chaque Société auprès de laquelle vous ouvrez un compte peut transmettre des renseignements personnels vous concernant à ses prestataires de services, notamment aux entreprises chargées de l'établissement et de l'envoi des relevés de comptes, aux entreprises de messageries, aux entreprises d'imagerie ou aux sociétés chargées de l'archivage de documents ou de la conservation de dossiers de prêts personnels et de dépôt. Lorsqu'une Société communique des renseignements personnels à nos prestataires de services, nous veillons à ce que ces prestataires de services s'engagent par contrat, à n'utiliser ces renseignements qu'aux fins pour lesquelles nous retenons leurs services. Au cas où notre prestataire de services est situé hors du Canada, ce dernier est lié par les lois du pays dans lequel il est établi, et les renseignements personnels pourraient être divulgués conformément aux lois du pays.
- Chaque Société auprès de laquelle vous ouvrez un compte peut communiquer des renseignements personnels vous concernant à des tiers lorsque la loi l'y autorise ou l'y oblige, comme par exemple à l'Agence du revenu du Canada, à des fins fiscales, ou encore aux organismes d'autoréglementation, dont l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, l'Association canadienne des courtiers en fonds mutuels (ACFM), la Bourse de Montréal Inc., le Fonds canadien de protection des épargnants et la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM.
- Pourvu que ce soit à des fins énoncées dans le présent avis, chaque Société auprès de laquelle vous ouvrez un compte peut communiquer des renseignements personnels vous concernant à des tiers, notamment à un courtier, aux fournisseurs externes de services et aux firmes de traitement de données, aux agences d'évaluation du crédit, à d'autres sociétés et à leurs sociétés apparentées, ainsi qu'à d'autres institutions financières et sociétés de fonds communs de placement. Si vous souhaitez retirer votre consentement au partage de ces renseignements, ou vous renseigner sur les conséquences d'un tel retrait de consentement, veuillez communiquer avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin de cet avis. Le fait de retirer votre consentement à la communication de renseignements personnels pourrait empêcher les Sociétés de vous offrir des produits et des services, lorsque ces renseignements sont requis pour vous offrir ces produits et services.
- Emploi du numéro d'assurance sociale : La loi oblige chaque Société auprès de laquelle vous ouvrez un compte à indiquer votre numéro d'assurance sociale lorsqu'elle soumet des rapports à des fins fiscales à l'Agence du revenu du Canada, et elle peut le communiquer à des tiers chargés d'établir de tels rapports. Chaque Société peut également se servir du numéro d'assurance sociale en tant qu'identifiant unique afin d'éviter des doublons (notamment, pour ne pas vous envoyer le même document ou vous facturer des frais deux fois) et pour avoir une vue d'ensemble de vos avoirs (afin d'éviter le dépassement des seuils requis, par exemple).
- Employés et mandataires ayant accès aux Dossiers des clients : Les employés et mandataires de chaque Société auprès de laquelle vous ouvrez un compte peuvent avoir accès à votre Dossier, à condition d'avoir un besoin légitime de connaître des renseignements précis vous concernant, en rapport avec les fins énoncées dans le présent avis. L'accès est donné exclusivement à ces fins.
- Sites de conservation des Dossiers des Clients : Votre Dossier est conservé, sur support électronique, microfilm ou papier, dans nos bureaux à Toronto. Certains documents papier de votre Dossier pourraient être entreposés dans d'autres sites d'archivage à Toronto. En cas de sinistre informatique, votre Dossier peut être transféré vers d'autres sites à des fins de reprise d'activité en cas de désastre.
- Droit de consulter et de corriger des renseignements personnels: Aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada) et des lois provinciales similaires, vous avez le droit, sur demande écrite, de consulter les renseignements personnels que contient votre Dossier, y compris tout rapport de solvabilité obtenu par une Société, dans la limite des exceptions applicables à certains renseignements. Vous pouvez vérifier l'exactitude desdits renseignements personnels et demander à faire corriger tout renseignement erroné. Pour cela, veuillez communiquer avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin de cet avis. Si le problème n'est pas résolu à votre satisfaction, vous avez la possibilité de vous adresser au responsable de la conformité, à l'adresse suivante : 199 rue Bay, bureau 610 CP 35 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A3.
- Changements aux renseignements personnels : Veuillez informer sans délai chaque Société auprès de laquelle vous ouvrez un compte de tout changement survenant dans les renseignements personnels que vous avez fournis, en communiquant avec nous par l'un des moyens indiqués à la fin de cet avis. Les Sociétés vous sont reconnaissantes de votre confiance et s'engagent à traiter vos questions et vos observations en ce qui concerne vos renseignements personnels avec promptitude et courtoisie.

Service à la clientèle: **Téléphone**: 1.888.677.7738

Courriel: aidecompte@b2bbanque.com

7/20

## Explication de la norme Canadienne 54-101 aux clients

En tant que porteur de titres non inscrit d'une société ou de tout autre émetteur, vous avez les mêmes droits de vote qu'un porteur de titres inscrit lors des assemblées annuelles et extraordinaires de l'émetteur. Comme vos titres ne sont pas inscrits en votre nom, B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. pourrait vous fournir des documents directement ou, si vous n'y voyez pas d'objection, fournir à l'émetteur votre nom, votre adresse et le nombre de vos titres de participation afin que ce dernier puisse vous fournir les documents directement. Les émetteurs des titres détenus dans votre compte ne connaissent pas l'identité du propriétaire véritable de ces titres. Aux termes des lois régissant les valeurs mobilières, nous sommes tenus d'obtenir des instructions de votre part pour diverses questions ayant trait aux titres détenus dans votre compte.

#### Réception de documents pour les porteurs de titres

Vous avez le droit de recevoir des documents relatifs aux procurations envoyés par les émetteurs assujettis aux porteurs de titres inscrits en prévision des assemblées; ce qui vous permet, notamment, de recevoir les renseignements nécessaires à l'exercice, conformément à vos instructions, du droit de vote attaché à vos titres lors de ces assemblées. En outre, les émetteurs assujettis peuvent envoyer aux propriétaires véritables d'autres documents destinés aux porteurs de titres, bien qu'ils ne soient pas tenus de le faire.

Les lois régissant les valeurs mobilières vous permettent de refuser de recevoir les trois types de documents destinés aux porteurs de titres, qui sont indiqués ci-après :

- Les documents relatifs aux procurations, y compris les rapports annuels et états financiers qui sont envoyés aux porteurs de titres en prévision d'une assemblée;
- Les rapports annuels et états financiers qui ne sont pas reliés aux procurations; et
- Les documents que l'émetteur assujetti ou toute autre personne ou société envoie aux porteurs de titres et dont l'envoi aux porteurs de titres inscrits n'est pas exigé par le droit des sociétés ou les lois régissant les valeurs mobilières.

#### Communication de renseignements sur la propriété véritable

Les lois sur les valeurs mobilières permettent aux émetteurs assujettis, ainsi qu'à d'autres personnes et sociétés, d'envoyer des documents relatifs aux affaires internes de l'émetteur assujetti directement aux propriétaires véritables des titres de l'émetteur, si les propriétaires véritables ne s'opposent pas à la communication de renseignements les concernant à l'émetteur assujetti ou à d'autres personnes ou sociétés. La partie 2 du formulaire vous permet d'indiquer si vous vous OPPOSEZ à ce que nous communiquions à l'émetteur assujetti ou à d'autres personnes ou sociétés, des renseignements sur la propriété véritable, c'est-à-dire votre nom, votre adresse postale, le nombre de titres que vous détenez et votre langue de communication préférée

Si vous ne vous OPPOSEZ PAS à la communication de ces renseignements, veuillez cocher la première case à la partie 2 du formulaire. Dans de tels cas, les coûts associés à l'envoi des documents destinés aux porteurs de titres ne vous seront pas facturés.

Si vous Vous OPPOSEZ à la communication de ces renseignements, veuillez cocher la deuxième case à la partie 2 du formulaire. Si vous cochez cette case, tous les documents que vous recevrez en tant que propriétaire véritable des titres vous seront envoyés par nous.

#### Personnes-ressources

Si vous avez des questions ou si vous voulez changer vos instructions à l'avenir, communiquez avec votre conseiller. Si vous désirez changer vos instructions, vous devez le faire par écrit.

#### Choix de langue de communication

Le choix de la langue de prédilection qui se trouve à la page 1 de cette demande d'ouverture de compte vous permet de nous indiquer votre langue de communication préférée.

7/20

#### Modalités relatives aux débits préautorisés (DPA)

- En signant la présente demande, vous renoncez à toutes exigences de préavis prévues par les alinéas 15a) et b) de la Règle H1 de l'Association canadienne des paiements afférente aux débits préautorisés.
- Vous autorisez B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (« B2BBSII ») à porter au débit du compte b) bancaire indiqué la ou les sommes indiquées selon la ou les fréquences demandées
- c) Si le débit est à des fins de placement personnel, il sera considéré comme un débit préautorisé (DPA) personnel selon la définition de l'Association canadienne des paiements (ACP). Si le débit à des fins de placement d'entreprise, il sera considéré comme un DPA d'entreprise.
- Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas effectué conformément à la présente convention. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à la présente convention de DPA. Pour obtenir plus d'informations sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez www.cdnpay.ca
- Vous confirmez que toutes les personnes dont la signature est exigée pour autoriser les opérations dans le compte bancaire indiqué ont signé la présente convention.
- Vous pouvez modifier ces instructions ou annuler ce système en tout temps, pourvu que B2BBSII reçoive

- un préavis par téléphone ou par écrit d'au moins dix (10) jours ouvrables. Pour obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation ou en apprendre davantage sur vos droits d'annuler un accord de DPA, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site web de l'ACP à www.cdnpay.ca.
- g) Vous autorisez B2BBSII à accepter les modifications apportées au présent accord par votre courtier inscrit ou par votre conseiller conformément aux politiques de B2BBSII et aux exigences de divulgation et d'autorisation exigées par l'ACP
- h) Vous consentez à ce que les renseignements figurant dans la présente demande soient communiqués à l'institution financière, pourvu que la divulgation de ces renseignements soit strictement liée et nécessaire à la bonne application des règles applicables aux débits préautorisés.
- Vous reconnaissez et acceptez l'entière responsabilité des frais encourus si les débits ne peuvent être portés au compte en raison de provisions insuffisantes ou de toute autre raison pour laquelle vous pourriez être tenu responsable.

2/15

#### Information sur la personne de confiance - Information additionnelle

En signant cette demande d'ouverture de compte, vous comprenez et acceptez que

Seules les informations nécessaires pour discuter des préoccupations vous concernant et vous aider peuvent être divulguées à votre ou vos personne(s) de confiance. Il peut s'agir, entre autres, d'informations médicales, de détails sur votre vie personnelle, de vos avoirs financiers et de vos transactions.

Une retenue temporaire sur les transactions peut être placée par le courtier ou le conseiller pendant le temps nécessaire pour traiter la situation et les préoccupations vous concernant. Vous serez informé si une telle action est effectuée.

Le courtier ou le conseiller communiquera d'abord avec la personne de confiance principale. La personne de confiance secondaire sera contactée au cas où la personne de confiance principale refuserait, serait incapable ou indisponible pour m'aider ou serait soupçonnée de m'exploiter financièrement ou de me

Vous êtes seul responsable de la notification à votre/vos personne(s) de confiance de cette nomination, des circonstances dans lesquelles elle(s) peut/peuvent être contactée(s) et du fait que vous avez donné leurs

coordonnées au courtier ou au conseiller. Vous confirmez que vous êtes dûment autorisé par votre (vos) personne(s) de confiance à le faire.

Vous êtes le seul à pouvoir révoquer ce consentement ou changer de personne(s) de confiance à tout moment en en informant par écrit le courtier ou le conseiller.

Votre ou vos personnes de confiance ne peuvent exécuter aucune transaction, prendre aucune décision financière ou agir en votre nom.

Le courtier ou le conseiller peut communiquer avec votre ou vos personnes de confiance si l'une des situations mentionnées dans la section Information sur la personne de confiance de la présente demande se produit, mais il n'est pas légalement tenu de le faire et ne peut en aucun cas être tenu responsable de ne pas

11/21

#### Définition

#### Définition d'étranger politiquement vulnérable

Aux fins des présentes, « étranger politiquement vulnérable » s'entend de la personne qui occupe ou a occupé l'une des charges ci-après au sein d'un État étranger ou pour son compte:

- chef d'État ou chef de gouvernement;
- membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative;
- sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent;
- (d) ambassadeur, ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur:
- officier avant le rang de général ou un rang supérieur:
- dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État;
- chef d'un organisme gouvernemental; (g)
- juge d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou de tout autre tribunal de dernier ressort;
- leader ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative;
- titulaire d'un poste ou d'une charge visé par règlement.

#### Définition d'un membre de la famille visé par règlement

Aux fins des présentes les membres de la famille visés par règlement d'un « étranger politiquement vulnérable », d'un « national politiquement vulnérable » ou d'un « dirigeant d'une organisation internationale », sont :

- (a) son époux ou son conjoint de fait;(b) son enfant;
- sa mère ou son père;
- (d) la mère ou le père de son époux ou de son conjoint de fait; et
- (e) l'enfant de sa mère ou de son père

Veuillez noter que ces définitions englobent les demi-frères et les demi-sœurs.

#### Définition d'un national politiquement vulnérable

Aux fins des présentes, un « national politiquement vulnérable » est une personne qui exerce ou a exercé l'un des mandats ou postes suivants au sein ou pour le compte d'une administration fédérale ou provinciale, tels qu'indiqués en (a) à (j), ou le mandat ou le poste indiqué en (k) au sein d'une municipalité :

- gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement;
- membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative;
- sous-ministre ou titulaire d'un poste de niveau équivalent:
- (b) (c) (d) ambassadeur, ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur:
- (e) officier militaire ayant le rang de général ou un rang supérieur;
- président d'une société appartenant directement et entièrement à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province;
- chef d'un organisme gouvernemental;
- juge d'une cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada;
- chef ou président d'un parti politique représenté au sein de l'assemblée législative; (i)
- titulaire d'un mandat ou d'un poste prévus par règlement; ou

#### Définition d'un « dirigeant d'une organisation internationale »

Aux fins des présentes, un « dirigeant d'une organisation internationale » est le dirigeant d'une organisation internationale créée par les gouvernements de divers États ou le dirigeant d'une institution de ladite organisation.

#### Définition de « proches collaborateurs »

Aux fins des présentes, des « proches collaborateurs » d'un étranger politiquement vulnérable, d'un national politiquement vulnérable et d'un dirigeant d'une organisation internationale sont :

- des personnes ayant une relation d'affaires étroite;
- des personnes ayant une relation personnelle très étroite; ou
- des personnes qui sont impliquées dans une opération financière importante.

#### Modalités relatives aux dépôts

B2B Banque et B2B Trustco acceptent les dépôts, y compris, mais sans s'y limiter, les certificats de placement garanti (les « dépôts à terme ») et les comptes de dépôt (les « autres dépôts »). Les dépôts à terme et les autres dépôts sont collectivement appelés ci-après les « dépôts ». B2B Banque et B2B Trustco sont des institutions membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »). Allez à b2bbanque.com pour obtenir une liste à jour de nos dépôts, des renseignements sur notre processus de règlement des plaintes, notre avis de protection des renseignements personnels et nos taux d'intérêt.

Les modalités et conditions suivantes (les « modalités ») s'appliquent à tous les dépôts. Dans les présentes modalités, les termes « vous », « votre » et « vos » font référence à vous, le déposant, et/ou au(x) co-déposant(s) et les termes « nous », « notre » et « nos » désignent B2B Banque ou B2B Trustco. Le terme « courtier » désigne toute personne ou entité agissant en tant qu'agent pour B2B Banque ou B2B Trustco relativement à vos dépôts, ainsi que votre conseiller en placements ou courtier. Le terme « demande » désigne la demande d'ouverture d'un compte dont les présentes modalités font partie

Dépôts

Le capital déposé sera gardé ou placé par B2B Banque et/ou toutes ses sociétés apparentées (y compris leurs successeurs et ayant droits respectifs). Calcul et versement des intérêts

## Liquidités et autres dépôts rémunérés

Nous nous engageons à vous verser les intérêts courus, mensuellement le jour suivant la fin du mois, pour la période écoulée depuis et comprenant la date à laquelle les intérêts ont été versés pour la dernière fois (dans le cas des dépôts en liquide dans l'encaisse pourvu que des intérêts soient payables sur la base des taux d'intérêts affichés sur notre site web). Les intérêts sont calculés quotidiennement sur le solde de clôture des liquidités et des autres dépôts rémunérés, au taux d'intérêt établi par nous de temps à autre. Tous les intérêts payables sur les liquidités sont versés à l'encaisse, et dans le cas des autres dépôts rémunérés, les intérêts payables sont ajoutés au capital des dépôts rémunérés correspondant.

#### Dépôts à terme

Le taux d'intérêt applicable à vos dépôts à terme dépend du terme et de l'option de versement des intérêts. Le taux d'intérêt applicable à vos dépôts à terme est le taux affiché le jour où nous recevons votre demande dûment remplie et votre argent. Les intérêts sont calculés sur le solde de vos dépôts à terme en fonction du nombre de jours du terme et d'une année de 365 jours. Les intérêts sur vos dépôts à terme de moins de deux ans sont versés à l'échéance et les intérêts sur vos dépôts à terme de deux ans ou plus sont, selon votre choix, soit versés annuellement, semestriellement, trimestriellement, mensuellement, soit composés annuellement et versés à l'échéance. Les intérêts cessent de courir à l'échéance

#### Remboursement garanti

Nous vous garantissons le remboursement du montant en capital de vos dépôts, auquel s'ajoutent tous les intérêts exigibles et payables sous réserve de l'article d). En contrepartie de notre garantie et en rémunération pour l'administration des dépôts, nous serons autorisés à conserver les intérêts et les bénéfices, découlant de tout placement du capital, dépassant le montant des intérêts qui vous sont dus.

- Accès à vos dépôts
  - Dépôts : Vous pouvez effectuer des dépôts (des achats dans le cas de dépôts à terme) dans votre compte de dépôts en nous transmettant un avis à cet effet.
  - Blocage de fonds : Nous nous réservons le droit de bloquer le paiement de tout chèque ou autre paiement, y compris les débits préautorisés crédités sur vos dépôts, à fin de vérifier qu'il y a une
  - provision suffisante pour verser un tel montant, ou pour toute autre raison permise par la loi.

    Retraits: Vous pouvez effectuer des retraits (à l'exception des dépôts à terme) en nous transmettant un avis à cet effet. Pour les retraits dépassant certains plafonds déterminés par nous de temps à autre, votre signature sur la demande de retrait doit être certifiée par une banque, une société de fiducie, un membre d'une bourse reconnue ou par toute autre organisation qui nous convient. Les opérations, y compris les retraits, peuvent être limitées en montant et en fréquence, ou tel que

#### Modalités relatives aux dépôts (suite)

nous le déterminons, et de telles limites peuvent être modifiées à notre discrétion et sans préavis. Les dépôts à terme ne peuvent être retirés qu'à l'échéance. Le capital de vos dépôts à terme sera remboursé à l'échéance, et vous ne pouvez pas le retirer avant la fin de l'échéance.

#### (e) Commissions et honoraires

Il se peut que nous versions à votre courtier une commission sur vos dépôts. Il s'agit d'une commission de suivi sur les dépôts rémunérés, basée sur le solde de clôture quotidien de vos dépôts rémunérés, ainsi qu'une commission initiale versée sur le solde de vos dépôts à terme au moment de l'achat. Pour les liquidités, il se peut que nous versions à l'administrateur de votre compte des honoraires ne dépassant pas un montant équivalent à l'écart entre notre taux d'intérêt préférentiel (lequel est variable, susceptible de fluctuations, et affiché sur b2bbanque.com) et le taux d'intérêt effectif (le cas échéant) applicable à vos dépôts en liquide dans l'encaisse, et calculé quotidiennement sur le solde de vos liquidités. Le taux maximum des commissions et des honoraires susmentionnés peut varier de temps à autre sans préavis de notre part.

#### (f ) Régimes et comptes admissibles

Vos dépôts doivent être détenus dans des régimes ou comptes que nous pouvons, à notre seule discrétion, autoriser de temps à autre (les « dépôts admissibles »).

#### (q) Responsabilité solidaire

Vous êtes tous conjointement et solidairement responsables auprès de nous de toute dette et de toute obligation relativement aux dépôts si les dépôts sont détenus conjointement ou à titre de propriétaires en commun (si disponible).

#### (h) Plainte

Pour toute plainte concernant vos dépôts, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle au 1.866.884.9407. Pour de plus amples renseignements, consultez la Procédure de règlement des plaintes de B2B Banque qui est accessible en ligne à b2bbanque.com.

#### (i) Protection de vos renseignements personnels – dépôts personnels seulement

En effectuant des dépôts auprès de nous, vous consentez à ce que vos renseignements personnels et financiers soient recueillis, utilisés et communiqués aux fins énoncées dans notre Code de confidentialité, tel que modifié de temps à autre. Notre Code de confidentialité fait partie intégrante des présentes modalités, et votre acceptation des modalités indique que vous acceptez les dispositions du Code de confidentialité. Notre Code de confidentialité peut être obtenu sur demande et il est accessible en ligne à b2bbanque.com.

#### (j) Avis

Toute référence à un avis dans les présentes modalités signifiera un avis donné selon la forme et la manière prescrites à l'article j). Nous pouvons vous transmettre tout avis ou autre communication exigés ou permis par la poste, par téléphone, par courriel, par télécopieur, par affichage sur le site web, par tout autre support physique ou électronique, ou par voie de communiqué de presse, de publicité ou de tout autre avis dans les médias.

Sauf indication contraire, vous ou un courtier pouvez nous transmettre un avis par la poste, par télécopieur ou par téléphone, ou par tout autre moyen physique ou électronique, tel que stipulé par nous de temps à autre, aux coordonnées suivantes :

B2B Banque 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2

Sans frais : 1.866.884.9407 Télécopieur : 1.866.941.7711

Les avis, demandes ou autres communications seront réputés nous avoir été remis et avoir été reçus par nous au moment où nous les recevons. Sauf indication contraire, si l'avis est envoyé par la poste, vous serez réputé avoir reçu l'avis à la date qui correspond au cinquième (5 e) jour ouvrable suivant la date à laquelle l'avis a été posté. Dans tous les autres cas, vous serez réputé avoir reçu l'avis à la date d'envoi de l'avis.

#### (k) Modifications apportées au dossier du déposant

Vous consentez à nous aviser par écrit, dans les plus brefs délais, de toute modification apportée à votre adresse postale ou à tout autre renseignement de votre dossier de déposant.

#### (I) Relevés et avis d'exécution des dépôts

Vous devez nous aviser dans les plus brefs délais de toute erreur, irrégularité, omission ou activité non autorisée dans votre compte de dépôts, dès que vous en prenez connaissance. Si aucun avis n'est reçu de votre part, dans les 30 jours de la date d'un relevé ou d'un avis d'exécution, indiquant des mouvements ou des soldes de votre compte de dépôts, vous serez réputé avoir accepté le relevé de compte comme étant valide et exact, et vous renoncez à faire toute réclamation relativement à tout montant sur le relevé ou l'avis d'exécution, et toute autre réclamation pour négligence, conversion, abus de confiance, violation de toute obligation fiduciaire ou autre. Nous nous réservons le droit de recouvrer auprès de vous ou de débiter votre compte de dépôts en cas de crédit erroné ou d'omission de débit.

#### (m) Réception des relevés

Dans le cas de dépôts détenus conjointement ou par des propriétaires en commun (si disponible) ou en fiducie, tous les relevés ou autres avis de notre part vous seront transmis. Tous ces avis seront alors réputés avoir été envoyés à chacun d'entre vous.

#### (n) Exigences en matière de documents

Dans le cas d'un compte de dépôts détenu conjointement ou à titre de propriétaires en commun (si disponible), au décès de l'un d'entre vous, le ou les déposants survivants consentent à nous aviser immédiatement du décès et à nous fournir les documents que nous pourrions raisonnablement demander. Nous nous réservons le droit de restreindre l'accès aux sommes détenues dans votre compte de dépôts, si nous le jugeons nécessaire aux fins de nous conformer à toute loi actuelle ou future.

#### (o) Responsabilité solidaire et successions

Dans le cas d'un compte de dépôts détenu conjointement ou à titre de propriétaires en commun (si disponible), la succession du défunt et le ou les déposants survivants continuent d'être conjointement et solidairement responsables de toute dette et de toute obligation découlant d'opérations effectuées avant que nous n'ayons reçu un avis écrit nous informant du décès, ou découlant de la liquidation du compte ou de l'ajustement des intérêts du ou des déposants survivants.

#### p) Obligation de respect des modalités de fiducie

Si les dépôts sont détenus en fiducie, nous ne sommes pas tenus de respecter les modalités d'aucune fiducie; il vous incombe à vous d'assumer l'entière responsabilité de vous conformer aux modalités de toute convention de fiducie ou de toute loi en viqueur.

#### (q) Exigences en matière de documents du survivant

Dans le cas de dépôts détenus en fiducie, au décès de l'un d'entre vous, le ou les déposants survivants consentent à nous aviser immédiatement du décès et de nous fournir les documents que nous pourrions raisonnablement demander. Nous nous réservons le droit de limiter l'accès aux sommes détenues dans vos dépôts, si nous le jugeons nécessaire aux fins de nous conformer à toute loi actuelle ou future.

#### r) Responsabilité limitée en matière de dommages

Sans limiter la portée d'aucune autre disposition des présentes modalités, nous ne serons pas tenus pour responsables, et vous consentez à nous dégager de toute responsabilité et à nous garantir contre des pertes, coûts, frais, réclamations, obligations, retards, dommages, dépenses ou inconvénients de quelque sorte que ce soit, subis par vous ou par un tiers, directement ou indirectement (y compris tout dommage particulier ou indirect) découlant de tout(e):

- erreur, défaillance, mauvais fonctionnement ou inaccessibilité de tout système ou équipement, ou des erreurs, retards ou défaillances d'exécution ou l'inachèvement de toute opération ou de tout service;
- dommage découlant de notre négligence ou de celle de nos employés, mandataires ou représentants, même si nous étions conscients que des dommages étaient possibles;
- exécution d'instructions (y compris de révocation d'un accord de DPA) de votre part, y compris toutes instructions reçues d'une personne affirmant être vous ou agir en votre nom, y compris un courtier;
- exercice de notre discrétion de ne pas donner suite à une opération incomplète, illisible ou ambiguë ou que nous croyons frauduleuse. Dans le cas d'une négligence grave ou d'une faute grave de notre part, notre responsabilité ne dépassera pas le moins élevé du montant de l'élément en question ou des dommages directs que vous avez subis.

#### (s) Courtier

Vous reconnaissez qu'un courtier est votre mandataire et que lorsqu'il agit (ou affirme agir) en tant que courtier, il n'est ni notre mandataire ni le mandataire de B2B Banque Services financiers Inc., de B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc., ou de B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. Nous sommes en droit de consentir et de donner suite à tout avis, toute autorisation ou toute autre communication que nous croyons de bonne foi nous avoir été donnés par vous ou en votre nom par un courtier. Il ne nous incombe aucunement de vérifier qu'un courtier est dûment autorisé à agir en tant que votre mandataire ou qu'il soit autorisé à agir en votre nom.

#### (t) Retour du capital

Nous nous réservons le droit de rejeter tous dépôts effectués par vous et de retirer, en tout ou en partie, tous montants détenus dans votre compte de dépôts pour vous les retourner.

#### (u) Cessions et transferts

Les dépôts ne sont, en aucun cas, ni négociables, ni transférables ou cessibles à quiconque autre que nous ou tel que nous consentons par écrit.

#### (v) Modifications à cette convention

- (i) Dans la mesure permise par la loi en vigueur et sous réserve de ii) ci-dessous, nous pouvons unilatéralement modifier toute partie des présentes modalités (à l'exception des articles a), b) et c) si ladite modification concerne des dépôts à terme), si nous vous envoyons un avis de modification au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de ladite modification.
- (ii) Vous pouvez, dans les 60 jours suivant la réception d'un avis, retirer vos dépôts, sans frais ou pénalité, si nous décidons unilatéralement d'augmenter vos obligations envers nous ou de réduire nos obligations envers vous, en vertu des présentes modalités.

#### (w) Facturation des frais juridiques

Vous consentez à nous rembourser sur demande tous frais engagés pour le recouvrement de montants que vous nous devez, incluant les frais juridiques sur une base avocat-client et tous honoraires d'avocat raisonnables imputés par notre service de contentieux. Si nous engageons de telles dépenses afin de donner suite à tout avis légal ou à toute saisie de vos dépôts ou afférent à toutes sommes dans votre compte de dépôts, nous pouvons porter de telles dépenses, ainsi que tous frais engagés pour nous conformer à l'ordonnance en question, au débit de votre compte de dépôts. Si vous ne remboursez pas les frais, ils pourraient être portés au débit de tout compte que vous détenez auprès de nous. Si vous négligez de payer nos coûts, ils peuvent être imputés à tout compte que vous détenez auprès de nous.

#### (x) Droit de compensation

Nous nous réservons le droit de prélever toute somme de vos dépôts, à tout moment, pour rembourser toute dette ou autre obligation (y compris toute obligation éventuelle) que vous avez envers nous, quelle qu'en soit la devise, en lien avec toute autre problème que nous avons avec vous, et nous ne sommes tenus de vous communiquer un avis que dans la mesure où la loi l'éxige.

Le 30 avril 2020